

Division des enquêtes spéciales

## Projet d'innovation en emploi communautaire

Séance d'information Enquête de suivi

Questionnaire - Assurance-emploi

À l'usage de l'inte	ervieweur
Code final	

Confidentiel une fois rempli

Renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, lois révisées du Canada, 1985, chapitre \$19.

English version available

Г		٦
App	poser l'étiquette ici	
L		
Date du sondage :		Année 0

## INTRODUCTION

Je m'appelle ... de Statistique Canada, Rourrais-je parler à \_\_\_\_\_\_.

Il y a plusieurs semaines, vous avez reçu une invitation à participer à une nouvelle initiative du gouvernement fédéral nommée Projet d'innovation en emploi communautaire (PIEC). Depuis lors, vous avez accepté de participer à cette étude, après avoir pris part à une séance d'information qui a eu lieu au bureau du PIEC à Sydney.

J'aimerais vous poser quelques questions au sujet des renseignements qui vous ont été fournis durant la séance d'information et savoir ce que vous pensez de ce programme.

Même si la participation à ce sondage est volontaire, vos réponses sont importantes parce qu'elles contribuent à la conception de meilleures séances d'information et à trouver des façons d'expliquer plus efficacement quel est le but du PIEC.

En vertu de la Loi sur la statistique, tous les renseignements que vous nous fournirez resteront strictement confidentiels.

8-5300-444.2: 2001-03-28

STC/SSD-040-75181



**Canadä** 

## SECTION A: Identification des principaux avantages du programme

A.1					e PIEC aux personnes choisies pour y chez toutes les réponses pertinentes.
		<ul> <li>Pour la question A.1, cochez avoir terminé, posez-lui la qu « Y a-t-il d'autres avantage</li> </ul>	estion suivante :		nne de gauche. Lorsque le répondant semble  prit? »
					éant, dans la colonne de droite. Posez la question de la colonne de gauche n'a pas été coché.
	1 (	Un emploi			
	2 🔾	Jusqu'à <b>3 ans</b> de sécurité d'emploi	Si <b>NON</b> coché, posez A.2.2 ▶	A.2.2	Pour combien de temps les participants sont-ils admissibles au programme ?
					1 3 ans 3 Ne sait pas 2 Autre 4 Refus
	3 🔾	Paiement de 285 \$/semaine (accepter les réponses si le	Si <b>NON</b> coché, posez A.2.3 ►	A.2.3	Quel est le montant hebdomadaire des paiements du PIEC ?
		montant est compris entre 280 \$ et 300 \$)			1
	4 🔾	Possibilités de <b>formation</b> (p. ex. : PFPE, formation pour un projet précis, formation professionnelle)	Si NON coché, posez A.2.4	A.2.4	Les participants pourront-ils recevoir une quelconque formation de courte durée pendant qu'ils participent au programme?  1 Oui 3 Ne sait pas 2 Non 4 Refus
	5 🔾	Aide pour la recherche d'emploi (p. ex.: préparation d'un portfolio ou d'un C.V., ou aide pour l'entrevue d'emploi)	Si NON coché, posez A.2.5 ►	A.2.5	Les participants bénéficieront-ils d'une aide de recherche pour trouver un emploi à la fin du PIEC ?  1 Oui 3 Ne sait pas 2 Non 4 Refus
	6 🔾	Congé payé pour maladie ou pour raisons personnelles	Si <b>NON</b> coché, posez A.2.6 ►	A.2.6	Si un participant a besoin d'un congé pour cause de maladie ou des raisons personnelles, va-t-il subir une perte de salaire?  1 Oui 3 Ne sait pas 2 Non 4 Refus
	70	Avantages / Bénéfices médicaux optionnels (p. ex. : couverture médicale / de soins de santé pertinente)	Si <b>NON</b> coché, posez A.2.7 ▶	A.2.7	bénéficier d'une couverture médicale pendant qu'ils suivent le programme ?
	80	Nouvelle expérience / nouvelle	s compétences		<ul> <li>Yes</li> <li>Don't know</li> <li>No</li> <li>Refused</li> </ul>
	9 0	Nouveaux contacts Autres			
	11 (	Ne sait pas 12 Refus			

8-5300-444.2

Page 2

SEC	TION B: Compréhension de la nature volontaire de la participation au programme
B.1	Si, comme on l'a mentionné lors de la séance d'information, l'ordinateur vous choisit pour participer au PIEC, avez-vous toujours la possibilité d'accepter ou de décliner cette offre ?
	¹ Oui
	<sup>2</sup> O Non
	<sup>3</sup> Ne sait pas
	<sup>4</sup> O Refus
B.2	Si une personne choisie décide de participer au programme, est-elle obligée d'y rester pendant trois ans ?
	¹ Oui
	<sup>2</sup> O Non
	<sup>3</sup> Ne sait pas
	<sup>4</sup> O Refus
SEC	TION C: Nombre d'heures hebdomadaires requises pour une participation active au PIEC
C.1	Combien d'heures par semaine les participants doivent-ils consacrer au PIEC ?
	<sup>1</sup> Moins de 35 heures
	<sup>2</sup> ○ 35
	<sup>3</sup> O 40
	<sup>4</sup> A temps plein - mais ne se souvient pas du nombre d'heures
	<sup>5</sup> Autre
	<sup>6</sup> Ne sait pas
	<sup>7</sup> Refus
SEC	TION D: Incidence de la participation au PIEC sur d'autres prestations versées par le gouvernemnt
D.1	Si vous étiez choisi(e) pour participer au programme et que vous décidiez d'y prendre part, votre participation aurait-elle une incidence sur vos prestations d'assurance-emploi ?
	¹ Oui
	<sup>2</sup> Non passez à D.2
	<sup>3</sup> Ne sait pas passez à D.2
	4 Refus > passez à D.2
D 1 1	Dr. avella facen vatra porticipation ou programma influe t alle our con prostations 2
D.1.1	
	Cela réduirait ou éliminerait le support financier de l'AS  Autre
	<sup>2</sup> Autre <sup>3</sup> Ne sait pas
, v	4 Refus
	O Rolus

8-5300-444.2 Page 3

D.2	Si vos prestations d'assurance-emploi étaient supérieures aux paiements du PIEC, pourriez-vous continuer de recevoir des prestations pour combler cet écart ?	
	¹ Oui	$\Diamond$
	2 Non	
	<sup>3</sup> Ne sait pas	$\supset$
	<sup>4</sup> Refus	
050	TION E. Démante et retreite du DIEO	
	ION E: Départs et retraits du PIEC	
E.1	D'après les renseignements que vous avez reçus lors de la séance d'information, pour quelle raison une personne peut-elle perdre son statut de participant actif au programme ? Ajoutéz : « Y a-t-il d'autro raisons ? » (Répétez jusqu'à « non »)	es
	1 Recommencer / commencer à recevoir régulièrement des prestations d'AE	
	<sup>2</sup> Recommencer / commencer à recevoir des prestations d'aide sociale comme source principale de	
	soutien financier	
	<sup>3</sup> Avoir un comportement dangereux ou illégal (p. ex. : vol, assaut, usage de drogue, harcèlement)	
	Rendement inférieur aux normes (p. ex., retards répétés, absentéisme, non-respect des consignes)	1
	5 Autre	]
	6 ○ Ne sait pas	
	<sup>7</sup> Refus	
E.2	Si un participant au programme choisit de quitter le programme, peut-il être certain qu'il pourra recevo des prestations d'assurance-emploi ?	oir
	¹ ○ Oui  → passez à la section F	
	<sup>2</sup> ○ Non	
	³ ○ Ne sait pas ➤ passez à E.2.1	
	<sup>4</sup> Refus passez à la section F	
E.2.1	Pour quelle raison une personne qui quitte le PIEC peut-elle ne pas être admissible à des prestations d'assurance-emploi ?	
	S'ill n'y a pas de raison valable justifiant le versement de telles prestations	
	<sup>2</sup> S'il ne reste pas de semaines de prestations en vertu de la demande précédente	
	<sup>3</sup> Si la personne concernée n'a pas accumulé un nombre d'heures suffisant pour être à nouveau	
(	admissible à des prestations	Ì
	Autre  No sait pas	1
	O The Sait pas	
$\rightarrow$	<sup>6</sup> Refus	

8-5300-444.2 Page 4

SEC	CTION F: Responsabilité concernant l'approbation du projet et nature des tâches attribuées	
F.1	Qui détermine quels sont les projets communautaires qui feront partie du PIEC ?	
	1 Cles collectivités locales (représentées par leur conseil communautaire du PIEC)	\
	<sup>2</sup> Le bureau du PIEC	>
	<sup>3</sup> Autre	
	<sup>4</sup> Ne sait pas	
	<sup>5</sup> Refus	
F.2	Qui va superviser le travail d'un participant sur les sites du projet ?	_
1 .2		
	1 Ce commanditaire du projet 2 Autre	
	Ne sait pas	
	<sup>4</sup> Refus	
	Remerciez le répondant et terminez l'interview.	
Con	nmentaires	
-		_
		_
		_
		_
		_
		_
		_
		_
		_
		_
		_
		_
		_
$\langle \rangle$		_
<u> </u>	·	_
		_
l ——		_

8-5300-444.2